

## NOUVEAU DISPOSITIF D'AUTOLIQUIDATION DE LA TVA

Comme indiqué dans notre Informations du 8 septembre 2006, il a été institué un nouveau dispositif d'autoliquidation de la TVA prévoyant **qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006**, les entreprises assujetties à la TVA en France devraient acquitter en lieu et place de leurs fournisseurs de biens ou services, la TVA afférente à des acquisitions de biens ou de services à des assujettis non établis en France (Cf. Informations Fiscal n° 16 du 8 septembre 2006).

- Toutefois, **sur accord écrit** du fournisseur ou du prestataire étranger et de son client identifié à la TVA en France (ci-après « le vendeur »), l'administration fiscale admet, par tolérance, que la **taxe légalement due par le client** en application du nouveau dispositif d'autoliquidation **soit déclarée et acquittée, au nom et pour le compte du client, sur la déclaration du « vendeur »**.

Cette tolérance nécessite que le « vendeur » désigne un assujetti à la TVA établi en France dénommé « répondant » lequel doit se faire accréditer par le Service des Impôts dont il dépend et qui s'engage, sur un **formulaire fourni par l'administration** notamment :

- à déposer la déclaration de TVA établie au nom du « Vendeur » ;
- à acquitter la TVA nette due par le « Vendeur ».

A cet égard, vous trouverez, ci-joint, le formulaire d'accréditation du « répondant » mis à la disposition des entreprises par l'administration fiscale.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter  
Emeline GUICHARD – Tél : 01.44.13.32.40 – [guicharde@fntp.fr](mailto:guicharde@fntp.fr)

**Demande d'accréditation d'un répondant en matière de taxe sur la valeur ajoutée  
(Instruction fiscale 3 A-9-06 du 23 juin 2006)**

**1- Partie à compléter par le fournisseur non établi (ci-après désigné "le vendeur")**

Je soussigné, (*nom, prénom, qualité*)<sup>1</sup>, agissant au nom et pour le compte de l'entreprise (*nom ou raison sociale, N° SIREN, adresse de l'entreprise étrangère et coordonnées du service des impôts gestionnaire*) (ci-après « LE VENDEUR ») désigne, conformément aux dispositions du IV de l'instruction fiscale du 23 juin 2006 publiée au bulletin officiel des impôts sous la référence 3 A-9-06, l'entreprise (*nom ou raison sociale, adresse et n° SIRET de l'assujetti établi en France*) en qualité de répondant.

Je joins avec la présente demande les contrats visés par l'instruction déjà citée que j'ai, le cas échéant, d'ores et déjà conclus avec mes clients identifiés en France.

**\* Ce répondant accomplira obligatoirement les formalités suivantes :**

- transmettre sans délai au service des impôts dont dépend le vendeur, tous les nouveaux contrats qui seront conclus par le vendeur en application du point 13 de l'instruction précitée ;
- envoyer, déposer et signer les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires, y compris les taxes affectées, en mentionnant pour la taxe sur la valeur ajoutée :
  - au titre de la taxe collectée, la taxe dont le vendeur est redevable en son nom propre, majorée de celle qu'il s'est lui-même engagé à collecter au nom de ses clients dans les conditions fixées par l'instruction fiscale citée précédemment ;
  - au titre de la taxe déductible, les sommes supportées par le vendeur pour la réalisation de ses opérations ouvrant droit à déduction ;
- joindre à chacune de ces déclarations la liste des clients (avec leur nom ou raison sociale, leur n° SIRET ou TVA intra) au nom desquels le vendeur collecte la taxe, ainsi que les montants correspondants ;
- acquitter, en matière de TVA, la taxe exigible résultant de la compensation opérée entre les sommes dues par le vendeur en son nom propre, celles acquittées par lui au nom et pour le compte de ses clients identifiés à la TVA en France et les montants de taxe déductible ;
- acquitter les taxes affectées ;
- reverser tout remboursement de crédit de taxe indûment obtenu.

**\* Ce répondant pourra également accomplir les formalités suivantes (liste non exhaustive : cocher les cases suivantes selon l'étendue du mandat) :**

- ? accomplir les formalités et signer les déclarations relatives à l'immatriculation (inscription, radiation ou modification) du vendeur en France ;
- ? effectuer les obligations comptables (notamment délivrance des factures, tenue de la comptabilité, etc.) ;
- ? représenter le vendeur auprès des services administratifs et fiscaux français, notamment pour signer, adresser et recevoir des documents, correspondances, demandes d'information et déclarations ;
- ? déposer pour le compte du vendeur les demandes de remboursement de crédits de taxe qui résulteraient de la compensation opérée entre les sommes dues par le vendeur en son nom propre, celles acquittées par lui au nom et pour le compte de ses clients identifiés à la TVA en France et les montants de taxe déductible, selon la procédure prévue aux articles 242-0 A à 242-0 K de l'annexe II au code général des impôts ;

---

<sup>1</sup> Le soussigné doit avoir qualité pour engager l'entreprise. Le cas échéant, un mandat régulier doit être joint à la désignation.

- ? établir une réclamation contentieuse auprès de l'administration ;
- ? envoyer, déposer et signer la déclaration d'échanges de biens destinée aux services des Douanes ;
- ? en cas de contrôle fiscal :
  - ? soit représenter le vendeur au cours de l'ensemble des opérations de contrôle et répondre aux courriers et pièces de procédure (y compris les transactions) adressés par les services vérificateurs lors de la procédure de rectifications, de la procédure de recouvrement et, le cas échéant lors de la procédure contentieuse ; en ce cas, le contrôle sera réalisé sur place dans les locaux du répondant et l'intégralité des pièces de procédure devra être envoyée à l'adresse de ces locaux, soit : .....
  - ? soit seulement recevoir les courriers et pièces de procédure adressés par les services vérificateurs relatifs à l'assiette, au recouvrement et au contentieux ; en ce cas, l'intégralité des pièces de procédure devra être envoyée à l'adresse suivante : .....

**IMPERATIF : Indiquer le nombre de cases cochées : ....**

**\* Encaissement des restitutions de sommes et des remboursements de crédits de TVA :**

Si le vendeur autorise le répondant à percevoir la restitution de sommes ou le remboursement de crédits de TVA, celui-ci doit fournir un mandat spécial établi conformément aux dispositions de la Circulaire du 30 mars 1989 – de Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, chargé du Budget – relative à la simplification de la réglementation du paiement des dépenses publiques, rappelées dans l'instruction 3 D-2-99 du 15 juillet 1999.

Coordonnées bancaires du vendeur (ou, le cas échéant, du répondant) – Joindre un relevé d'identité bancaire :

Adresse de l'établissement bancaire :  
 .....  
 .....

Numéro de compte :  
 .....

La désignation du répondant est effectuée à titre exclusif et prend effet à compter du ....., pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ce mandat produira ses effets jusqu'à ce que :

- le mandat soit dénoncé par le répondant ou le vendeur auprès du service des impôts dont dépend le répondant ;
- l'administration retire l'accréditation du répondant.

\*  
\* \* \*

**2- Partie à compléter par le « répondant »**

Je soussigné, (*nom, prénom, qualité*)<sup>2</sup>, agissant au nom et pour le compte de l'entreprise (*nom ou raison sociale, adresse et n° SIRET du répondant*), accepte la désignation ci-dessus en qualité de répondant.

A ce titre, je m'engage à accomplir les formalités susmentionnées, auprès du service des impôts des entreprises dont relève le vendeur (adresse du SIE auprès duquel sont habituellement adressées les déclarations de TVA ou auprès duquel les démarches d'immatriculation ont été engagées : *à compléter*) et à acquitter solidairement avec le vendeur auprès du comptable des impôts compétent la TVA due par celui-ci au nom et pour le compte de ses clients identifiés à la TVA en France.

Je sollicite à cet effet l'accréditation de l'administration fiscale.

Fait en trois exemplaires à

Le.....

.....,

**Apposition par le vendeur de la mention « Lu et approuvé » :**

**Apposition par le répondant de la mention « Lu et approuvé » :**

Signature manuscrite du vendeur

Signature manuscrite du répondant

Cachet de l'entreprise du vendeur

Cachet de l'entreprise du répondant

\*  
\* \*

**DECISION DE L'ADMINISTRATION SUR LA DEMANDE D'ACCREDITATION**

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**Acceptation par le comptable des impôts**

**Service :** .....

**Cachet du service :**

**Nom et signature de l'agent :**.....

**Date de la décision :**.....

**ACCORD**

**REFUS**

Motif(s) du refus :

- Entreprise non établie en France ;
- Entreprise non assujettie à la TVA ;
- Non-respect des obligations fiscales ;
- Autre motif : (*à préciser*) .....

<sup>2</sup> Le soussigné doit avoir qualité pour engager l'entreprise. Le cas échéant, un mandat régulier doit être joint à la désignation.